

REPUBLIQUE FRANÇAISE

- COMMUNAUTE DE COMMUNES FORCALQUIER (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 24040044000014

POSTE COMPTABLE : RECEVEUR MUNICIPAL

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : CC PAYS DE FORCALQUIER MONTAGN (3)

ANNEE 2019

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	25
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	29
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	34

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	COMMUNAUTE DE COMMUNES FORCALQUIER CC PAYS DE FORCALQUIER MONTAGN	BP 2019
-------------------	--	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	9827
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	1501
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
		0,0	

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	547,33	
2	Produit des impositions directes/population	219,38	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	540,46	
4	Dépenses d'équipement brut/population	155,70	
5	Encours de dette/population	0,00	
6	DGF/population	28,09	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	5 862 164,00	5 567 465,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 447 244,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		5 862 164,00	6 014 709,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 005 594,00	1 470 448,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	249 336,19	86 500,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 161 164,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		2 254 930,19	2 718 112,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	8 117 094,19	8 732 821,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 404 718,00	0,00	1 418 879,00	1 418 879,00	1 418 879,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 135 330,00	0,00	1 225 915,00	1 225 915,00	1 225 915,00
014	Atténuations de produits	1 221 792,00	0,00	1 182 119,00	1 182 119,00	1 182 119,00
65	Autres charges de gestion courante	1 076 161,00	0,00	1 427 618,00	1 427 618,00	1 427 618,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		4 838 001,00	0,00	5 254 531,00	5 254 531,00	5 254 531,00
66	Charges financières	0,00	0,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00
67	Charges exceptionnelles	23 971,00	0,00	36 600,00	36 600,00	36 600,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	226 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		5 087 972,00	0,00	5 378 631,00	5 378 631,00	5 378 631,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	782 882,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	594 037,00	0,00	483 533,00	483 533,00	483 533,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 376 919,00	0,00	483 533,00	483 533,00	483 533,00
TOTAL		6 464 891,00	0,00	5 862 164,00	5 862 164,00	5 862 164,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 862 164,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	5 000,00	0,00	10 500,00	10 500,00	10 500,00
70	Produits services, domaine et ventes div	86 740,00	0,00	38 236,00	38 236,00	38 236,00
73	Impôts et taxes	3 864 616,00	0,00	4 272 091,00	4 272 091,00	4 272 091,00
74	Dotations et participations	747 005,00	0,00	839 775,00	839 775,00	839 775,00
75	Autres produits de gestion courante	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
Total des recettes de gestion courante		4 853 361,00	0,00	5 310 602,00	5 310 602,00	5 310 602,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	6 760,00	0,00	500,00	500,00	500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 860 121,00	0,00	5 311 102,00	5 311 102,00	5 311 102,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	409 175,00	0,00	256 363,00	256 363,00	256 363,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		409 175,00	0,00	256 363,00	256 363,00	256 363,00
TOTAL		5 269 296,00	0,00	5 567 465,00	5 567 465,00	5 567 465,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	447 244,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 014 709,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	227 170,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.
- (6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30 407,00	0,00	23 600,00	23 600,00	23 600,00
204	Subventions d'équipement versées	192 821,00	114 476,00	277 100,00	277 100,00	391 576,00
21	Immobilisations corporelles	490 493,00	5 460,19	407 050,00	407 050,00	412 510,19
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 289 499,00	129 400,00	964 600,00	964 600,00	1 094 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 003 220,00	249 336,19	1 672 350,00	1 672 350,00	1 921 686,19
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	900,00	900,00	900,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	60 900,00	60 900,00	60 900,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 003 220,00	249 336,19	1 733 250,00	1 733 250,00	1 982 586,19
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (4)</i>	409 175,00	0,00	256 363,00	256 363,00	256 363,00
041	<i>Opérations patrimoniales (4)</i>	50 996,24	0,00	15 981,00	15 981,00	15 981,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	460 171,24	0,00	272 344,00	272 344,00	272 344,00
	TOTAL	2 463 391,24	249 336,19	2 005 594,00	2 005 594,00	2 254 930,19

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 254 930,19
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	359 128,00	86 500,00	615 514,00	615 514,00	702 014,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	359 128,00	86 500,00	915 514,00	915 514,00	1 002 014,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	30 000,00	0,00	54 520,00	54 520,00	54 520,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	900,00	900,00	900,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	30 000,00	0,00	55 420,00	55 420,00	55 420,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	389 128,00	86 500,00	970 934,00	970 934,00	1 057 434,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	782 882,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	594 037,00		483 533,00	483 533,00	483 533,00
041	Opérations patrimoniales (4)	50 996,24		15 981,00	15 981,00	15 981,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 427 915,24		499 514,00	499 514,00	499 514,00
TOTAL		1 817 043,24	86 500,00	1 470 448,00	1 470 448,00	1 556 948,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 161 164,00
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 718 112,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	227 170,00
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 418 879,00		1 418 879,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 225 915,00		1 225 915,00
014	Atténuations de produits	1 182 119,00		1 182 119,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 427 618,00		1 427 618,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	7 500,00	0,00	7 500,00
67	Charges exceptionnelles	36 600,00	0,00	36 600,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	483 533,00	483 533,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	80 000,00		80 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		5 378 631,00	483 533,00	5 862 164,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 862 164,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	171 301,00	171 301,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	10 000,00	0,00	10 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		85 062,00	85 062,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	23 600,00	0,00	23 600,00
204	Subventions d'équipement versées	391 576,00	0,00	391 576,00
21	Immobilisations corporelles (6)	412 510,19	0,00	412 510,19
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 094 000,00	15 981,00	1 109 981,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	900,00	0,00	900,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	50 000,00		50 000,00
Dépenses d'investissement – Total		1 982 586,19	272 344,00	2 254 930,19

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 254 930,19
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	10 500,00		10 500,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	38 236,00		38 236,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	4 272 091,00		4 272 091,00
74	Dotations et participations	839 775,00		839 775,00
75	Autres produits de gestion courante	150 000,00	0,00	150 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	500,00	256 363,00	256 863,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		5 311 102,00	256 363,00	5 567 465,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	447 244,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 014 709,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	54 520,00	0,00	54 520,00
13	Subventions d'investissement	702 014,00	0,00	702 014,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	300 000,00	0,00	300 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	15 981,00	15 981,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	900,00	0,00	900,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		483 533,00	483 533,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		1 057 434,00	499 514,00	1 556 948,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 161 164,00
--	---------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 718 112,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	1 404 718,00	1 418 879,00	1 418 879,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	33 419,00	2 800,00	2 800,00
60611	Eau et assainissement	5 730,00	3 600,00	3 600,00
60612	Energie - Electricité	28 470,00	38 900,00	38 900,00
60621	Combustibles	5 500,00	5 000,00	5 000,00
60622	Carburants	25 240,00	33 500,00	33 500,00
60623	Alimentation	400,00	1 000,00	1 000,00
60624	Produits de traitement	200,00	8 750,00	8 750,00
60631	Fournitures d'entretien	1 000,00	1 200,00	1 200,00
60632	Fournitures de petit équipement	18 541,00	31 900,00	31 900,00
60636	Vêtements de travail	1 000,00	2 900,00	2 900,00
6064	Fournitures administratives	12 150,00	8 000,00	8 000,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	5 000,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	4 250,00	750,00	750,00
611	Contrats de prestations de services	768 730,00	787 640,00	787 640,00
6132	Locations immobilières	32 616,00	20 810,00	20 810,00
6135	Locations mobilières	8 140,00	17 398,00	17 398,00
614	Charges locatives et de copropriété	5 910,00	10 000,00	10 000,00
61521	Entretien terrains	1 500,00	3 000,00	3 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	6 100,00	1 080,00	1 080,00
615231	Entretien, réparations voiries	1 200,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	26 000,00	15 300,00	15 300,00
61551	Entretien matériel roulant	24 200,00	20 000,00	20 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 200,00	3 240,00	3 240,00
6156	Maintenance	53 294,00	61 516,00	61 516,00
6161	Multirisques	2 845,00	529,00	529,00
6168	Autres primes d'assurance	9 340,00	10 350,00	10 350,00
617	Etudes et recherches	173 512,00	192 030,00	192 030,00
6182	Documentation générale et technique	3 350,00	6 600,00	6 600,00
6184	Versements à des organismes de formation	10 060,00	9 596,00	9 596,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	5 000,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	4 560,00	1 261,00	1 261,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 300,00	1 000,00	1 000,00
6226	Honoraires	500,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 800,00	0,00	0,00
6228	Divers	10 507,00	14 044,00	14 044,00
6231	Annonces et insertions	4 450,00	5 000,00	5 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	8 800,00	3 300,00	3 300,00
6236	Catalogues et imprimés	4 550,00	24 060,00	24 060,00
6237	Publications	570,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	29 000,00	23 000,00	23 000,00
6251	Voyages et déplacements	4 100,00	3 500,00	3 500,00
6256	Missions	2 000,00	6 231,00	6 231,00
6257	Réceptions	2 200,00	3 000,00	3 000,00
6261	Frais d'affranchissement	5 500,00	5 000,00	5 000,00
6262	Frais de télécommunications	10 310,00	17 287,00	17 287,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	2 500,00	2 500,00
6281	Concours divers (cotisations)	15 700,00	10 065,00	10 065,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	20 394,00	1 500,00	1 500,00
6288	Autres services extérieurs	4 000,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	20,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	272,00	272,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	560,00	470,00	470,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 135 330,00	1 225 915,00	1 225 915,00
6218	Autre personnel extérieur	32 805,00	30 050,00	30 050,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 683,00	4 002,00	4 002,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	17 857,00	19 298,00	19 298,00
64111	Rémunération principale titulaires	210 266,00	235 642,00	235 642,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	8 388,00	10 358,00	10 358,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
64118	Autres indemnités titulaires	18 669,00	24 679,00	24 679,00
64131	Rémunérations non tit.	539 353,00	559 990,00	559 990,00
64138	Autres indemnités non tit.	194,00	785,00	785,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	191 708,00	205 162,00	205 162,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	79 223,00	96 189,00	96 189,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	27 629,00	23 020,00	23 020,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	5 100,00	12 540,00	12 540,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	155,00	200,00	200,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	300,00	4 000,00	4 000,00
014	Atténuations de produits	1 221 792,00	1 182 119,00	1 182 119,00
739211	Attributions de compensation	1 050 254,00	1 050 254,00	1 050 254,00
739221	FNGIR	45 198,00	45 198,00	45 198,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	126 340,00	86 667,00	86 667,00
65	Autres charges de gestion courante	1 076 161,00	1 427 618,00	1 427 618,00
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	0,00	1 800,00	1 800,00
6521	Déficit budgets annexes administratifs	14 800,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	50 675,00	51 052,00	51 052,00
6533	Cotisations de retraite	2 128,00	2 114,00	2 114,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	5 194,00	5 230,00	5 230,00
6542	Créances éteintes	0,00	100,00	100,00
6553	Service d'incendie	0,00	290 261,00	290 261,00
65548	Autres contributions	651 850,00	685 051,00	685 051,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	351 514,00	392 010,00	392 010,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		4 838 001,00	5 254 531,00	5 254 531,00
66	Charges financières (b)	0,00	7 500,00	7 500,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	7 500,00	7 500,00
67	Charges exceptionnelles (c)	23 971,00	36 600,00	36 600,00
6713	Secours et dots	10 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	0,00	0,00
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	0,00	36 600,00	36 600,00
678	Autres charges exceptionnelles	3 971,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	226 000,00	80 000,00	80 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		5 087 972,00	5 378 631,00	5 378 631,00
023	Virement à la section d'investissement	782 882,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	594 037,00	483 533,00	483 533,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	594 037,00	483 533,00	483 533,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 376 919,00	483 533,00	483 533,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 376 919,00	483 533,00	483 533,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 464 891,00	5 862 164,00	5 862 164,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 862 164,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	5 000,00	10 500,00	10 500,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	5 000,00	10 500,00	10 500,00
70	Produits services, domaine et ventes div	86 740,00	38 236,00	38 236,00
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	3 620,00	3 651,00	3 651,00
70688	Autres prestations de services	5 400,00	6 975,00	6 975,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	42 510,00	16 850,00	16 850,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	35 210,00	10 760,00	10 760,00
73	Impôts et taxes	3 864 616,00	4 272 091,00	4 272 091,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	1 710 178,00	1 718 095,00	1 718 095,00
73112	Cotisation sur la VAE	212 699,00	232 968,00	232 968,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	62 523,00	64 004,00	64 004,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	85 364,00	90 806,00	90 806,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	50 000,00	50 000,00	50 000,00
73211	Attribution de compensation	37 865,00	328 126,00	328 126,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	1 640 987,00	1 688 092,00	1 688 092,00
7362	Taxes de séjour	65 000,00	100 000,00	100 000,00
74	Dotations et participations	747 005,00	839 775,00	839 775,00
74124	Dotation d'intercommunalité	70 000,00	56 000,00	56 000,00
74126	Dot. compensat° groupements de communes	243 597,00	220 000,00	220 000,00
74712	Emplois d'avenir	13 500,00	11 867,00	11 867,00
74718	Autres participations Etat	34 920,00	84 090,00	84 090,00
7472	Participat° Régions	0,00	32 988,00	32 988,00
7473	Participat° Départements	19 190,00	16 000,00	16 000,00
74758	Participat° Autres groupements	1 000,00	0,00	0,00
7477	Participat° Budget communautaire et FS	126 000,00	160 000,00	160 000,00
7478	Participat° Autres organismes	147 124,00	135 082,00	135 082,00
748314	Dotat° unique compensat° spécif. TP	3 001,00	0,00	0,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	17 626,00	13 000,00	13 000,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	934,00	34 674,00	34 674,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	70 113,00	76 074,00	76 074,00
75	Autres produits de gestion courante	150 000,00	150 000,00	150 000,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	150 000,00	150 000,00	150 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		4 853 361,00	5 310 602,00	5 310 602,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	6 760,00	500,00	500,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	4 000,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	2 760,00	500,00	500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		4 860 121,00	5 311 102,00	5 311 102,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	409 175,00	256 363,00	256 363,00
7768	Neutral. amort. subv. équip. versées	0,00	85 062,00	85 062,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	409 175,00	171 301,00	171 301,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		409 175,00	256 363,00	256 363,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 269 296,00	5 567 465,00	5 567 465,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	447 244,00
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 014 709,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	30 407,00	23 600,00	23 600,00
2031	Frais d'études	10 310,00	20 000,00	20 000,00
2033	Frais d'insertion	1 097,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	19 000,00	3 600,00	3 600,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	192 821,00	277 100,00	277 100,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	192 821,00	277 100,00	277 100,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	490 493,00	407 050,00	407 050,00
2128	Autres agencements et aménagements	55 573,00	16 600,00	16 600,00
2135	Installations générales, agencements	88 000,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	42 423,00	42 600,00	42 600,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	3 550,00	3 550,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	125 116,00	169 700,00	169 700,00
2161	Oeuvres et objets d'art	18 610,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	42 021,00	20 000,00	20 000,00
2182	Matériel de transport	51 000,00	58 000,00	58 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	14 450,00	35 700,00	35 700,00
2184	Mobilier	11 800,00	15 800,00	15 800,00
2188	Autres immobilisations corporelles	41 500,00	45 100,00	45 100,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 289 499,00	964 600,00	964 600,00
2313	Constructions	581 080,00	894 600,00	894 600,00
2314	Constructions sur sol d'autrui	0,00	70 000,00	70 000,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	708 419,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 003 220,00	1 672 350,00	1 672 350,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	10 000,00	10 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	10 000,00	10 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	900,00	900,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	900,00	900,00
020	Dépenses imprévues	0,00	50 000,00	50 000,00
Total des dépenses financières		0,00	60 900,00	60 900,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 003 220,00	1 733 250,00	1 733 250,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	409 175,00	256 363,00	256 363,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	409 175,00	256 363,00	256 363,00
13911	Etat et établissements nationaux	0,00	39 049,00	39 049,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	0,00	62 393,00	62 393,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	0,00	40 324,00	40 324,00
139141	Sub. transf cpte résult. Communes du GFP	0,00	3 214,00	3 214,00
139158	Sub. transf cpte résult. Autres grouppts	0,00	19 467,00	19 467,00
13918	Autres subventions d'équipement	409 175,00	6 854,00	6 854,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées	0,00	85 062,00	85 062,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	50 996,24	15 981,00	15 981,00
2128	Autres agencements et aménagements	5 018,43	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	1 091,69	0,00	0,00
2138	Autres constructions	4 004,03	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	593,79	0,00	0,00
2313	Constructions	40 288,30	15 981,00	15 981,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		460 171,24	272 344,00	272 344,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 463 391,24	2 005 594,00	2 005 594,00
				+
			RESTES A REALISER N-1 (11)	249 336,19
				+
			D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
				=
			TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 254 930,19

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	359 128,00	615 514,00	615 514,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	92 930,00	231 484,00	231 484,00
1312	Subv. transf. Régions	240 898,00	229 609,00	229 609,00
1313	Subv. transf. Départements	1 500,00	27 853,00	27 853,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	0,00	50 000,00	50 000,00
1317	Subv. transf. Budget communautaire, FS	8 800,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	15 000,00	40 000,00	40 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	36 568,00	36 568,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	300 000,00	300 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	300 000,00	300 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		359 128,00	915 514,00	915 514,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	30 000,00	54 520,00	54 520,00
10222	FCTVA	30 000,00	54 520,00	54 520,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	900,00	900,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	900,00	900,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		30 000,00	55 420,00	55 420,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		389 128,00	970 934,00	970 934,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	782 882,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	594 037,00	483 533,00	483 533,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	87,00	87,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	3 447,00	3 447,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	0,00	46 202,00	46 202,00
28041642	IC : Bâtiments, installations	0,00	34 692,00	34 692,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	0,00	38 000,00	38 000,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	13 224,00	13 224,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	1 297,00	1 297,00
28128	Autres aménagements de terrains	0,00	110 204,00	110 204,00
281318	Autres bâtiments publics	0,00	29 938,00	29 938,00
28132	Immeubles de rapport	0,00	1 203,00	1 203,00
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	51 628,00	51 628,00
28138	Autres constructions	0,00	27 524,00	27 524,00
28145	Construct° sol autrui - Installat° gén.	0,00	3 287,00	3 287,00
28148	Construct° sol autrui - Autres construct	0,00	1 157,00	1 157,00
28152	Installations de voirie	0,00	6 152,00	6 152,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	40 907,00	40 907,00
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	1 235,00	1 235,00
28182	Matériel de transport	0,00	36 017,00	36 017,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	6 351,00	6 351,00
28184	Mobilier	0,00	19 731,00	19 731,00
28188	Autres immo. corporelles	594 037,00	11 250,00	11 250,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 376 919,00	483 533,00	483 533,00
041	Opérations patrimoniales (9)	50 996,24	15 981,00	15 981,00
2031	Frais d'études	38 391,60	3 357,00	3 357,00
2033	Frais d'insertion	12 604,64	12 624,00	12 624,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 427 915,24	499 514,00	499 514,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 817 043,24	1 470 448,00	1 470 448,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	86 500,00
-----------------------------------	------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 161 164,00
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 718 112,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

**IV
A1**

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses réelles	0	1 578 950	0	0	0	0	0	0	0	154 300	0	1 733 250
- Equipements municipaux (2)		1 240 950	0	0	0	0	0	0	0	154 300	0	1 395 250
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		277 100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	277 100
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											272 344
Total dépenses de l'exercice	0	1 804 493	0	0	0	0	0	0	0	201 101	0	2 005 594
RAR N-1 et reports	0	239 688	0	0	0	0	0	0	0	9 648	0	249 336
Total cumulé dépenses d'investissement	0	2 044 181	0	0	0	0	0	0	0	210 749	0	2 254 930

RECETTES

Total recettes de l'exercice	0	1 301 891	0	0	0	0	0	0	0	168 557	0	1 470 448
RAR N-1 et reports	0	1 247 664	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 247 664
Total cumulé recettes d'investissement	0	2 549 555	0	0	0	0	0	0	0	168 557	0	2 718 112

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de l'exercice	0	4 090 289	0	0	0	0	0	0	0	1 771 875	0	5 862 164
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0	4 090 289	0	0	0	0	0	0	0	1 771 875	0	5 862 164

RECETTES

Total recettes de l'exercice	0	3 678 921	0	0	0	0	0	0	0	1 888 544	0	5 567 465
RAR N-1 et reports	447 244	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	447 244
Total cumulé recettes de fonctionnement	447 244	3 678 921	0	0	0	0	0	0	0	1 888 544	0	6 014 709

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses investissement		0	2 044 181	0	0	0	0	0	0	0	210 749	0	2 254 930
Dépenses réelles		0	1 818 638	0	0	0	0	0	0	0	163 948	0	1 982 586
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	50 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	23 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 600
204	Subventions d'équipement versées	0	391 576	0	0	0	0	0	0	0	0	0	391 576
21	Immobilisations corporelles	0	308 562	0	0	0	0	0	0	0	103 948	0	412 510
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	1 034 000	0	0	0	0	0	0	0	60 000	0	1 094 000
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	900
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	225 543	0	0	0	0	0	0	0	46 801	0	272 344
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	209 562	0	0	0	0	0	0	0	46 801	0	256 363
041	Opérations patrimoniales	0	15 981	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 981

RECETTES

Total recettes investissement		0	1 388 391	0	0	0	0	0	0	0	168 557	0	1 556 948
Recettes réelles		0	1 027 450	0	0	0	0	0	0	0	29 984	0	1 057 434
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

COMMUNAUTE DE COMMUNES FORCALQUIER - CC PAYS DE FORCALQUIER MONTAGN - BP - 2019

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	54 520	0	0	0	0	0	0	0	0	0	54 520
13	Subventions d'investissement	0	672 030	0	0	0	0	0	0	0	29 984	0	702 014
16	Emprunts et dettes assimilées	0	300 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	300 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	900
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<i>Recettes d'ordre</i>	0	360 941	0	0	0	0	0	0	0	138 573	0	499 514
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0	344 960	0	0	0	0	0	0	0	138 573	0	483 533
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0	15 981	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 981

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		0	4 090 289	0	0	0	0	0	0	0	1 771 875	0	5 862 164
Dépenses réelles		0	3 745 329	0	0	0	0	0	0	0	1 633 302	0	5 378 631
011	Charges à caractère général	0	703 198	0	0	0	0	0	0	0	715 681	0	1 418 879
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	969 395	0	0	0	0	0	0	0	256 520	0	1 225 915
014	Atténuations de produits	0	1 182 119	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 182 119
022	Dépenses imprévues	0	80 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	80 000
65	Autres charges de gestion courante	0	766 517	0	0	0	0	0	0	0	661 101	0	1 427 618
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

COMMUNAUTE DE COMMUNES FORCALQUIER - CC PAYS DE FORCALQUIER MONTAGN - BP - 2019

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
66	Charges financières	0	7 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 500
67	Charges exceptionnelles	0	36 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	36 600
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		0	344 960	0	0	0	0	0	0	0	138 573	0	483 533
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0	344 960	0	0	0	0	0	0	0	138 573	0	483 533
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		0	3 678 921	0	0	0	0	0	0	0	1 888 544	0	5 567 465
Recettes réelles		0	3 469 359	0	0	0	0	0	0	0	1 841 743	0	5 311 102
013	Atténuations de charges	0	10 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 500
70	Produits des services, du domaine, vente	0	34 585	0	0	0	0	0	0	0	3 651	0	38 236
73	Impôts et taxes	0	2 583 999	0	0	0	0	0	0	0	1 688 092	0	4 272 091
74	Dotations et participations	0	839 775	0	0	0	0	0	0	0	0	0	839 775
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	150 000	0	150 000
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	500
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		0	209 562	0	0	0	0	0	0	0	46 801	0	256 363
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0	209 562	0	0	0	0	0	0	0	46 801	0	256 363
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		20,00	2,59	22,59	2,41	7,18	9,59
ACCOMPAGNATRICE TRANSPORT SCOLAIRE	C	0,00	0,32	0,32	0,00	0,32	0,32
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CLASSE	C	0,00	0,51	0,51	0,51	0,00	0,51
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL	C	1,00	0,00	1,00	0,90	0,00	0,90
ADJOINT ADMINISTRATIF TRANSPORT SCOLAIRE	C	0,00	0,23	0,23	0,00	0,00	0,00
AGENT ACCUEIL ERIC	C	0,00	0,51	0,51	0,00	0,51	0,51
AGENT ACCUEIL INFORMATION	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
AGENT ACCUEIL INFORMATION RSP	C	0,00	0,51	0,51	0,00	0,00	0,00
AGENT ACCUEIL RSP	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
AGENT COMPTABLE	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
ANIMATEUR GESTIONNAIRE LEADER	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ASSISTANT DE DIRECTION	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,75	0,75
ASSISTANTE DE GESTION LEADER	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
ATACHE TERRITORIAL	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ATTACHE TERRITORIAL	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
CHARGE DE MISSION DEV LOCAL	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,80	0,80
CHARGE DE MISSION SERVICE COMMUNES ET POPULATION	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CHARGE DETUDE MISE EN RESEAU DES ACTEURS DU LIVRE	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
COORDINATRICE TRANSPORT SCOLAIRE	C	0,00	0,51	0,51	0,00	0,00	0,00
DEVELOPPEUR PROJETS ACTIVITES ET EMPLOIS	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,80	0,80
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
REDACTEUR TERRITORIAL	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		14,00	2,69	16,69	3,50	6,16	9,66
ADJOINT TECHNIQUE PAL 1ERE CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
AGENT COLLECTE GARDIEN DECHETERIE	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
AGENT DE MAITRISE	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
AGENT ENTRETIEN	C	0,00	1,05	1,05	0,00	0,31	0,31
AGENT ENTRETIEN OM	C	0,00	0,57	0,57	0,00	0,00	0,00
AGENT TECHNIQUE POLYVALENT	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
CHARGE DE MISSION AMENAGEMENT URBANISME	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FEMME DE MENAGE RSP ET GC	C	0,00	0,22	0,22	0,00	0,00	0,00
GARDIEN DECHETTERIE	C	2,00	0,85	2,85	0,00	1,85	1,85
INGENIEUR TERRITORIAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
INGENIEUR TERRITORIAL EAU	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
TECHNICIEN	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
TECHNICIEN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
TECHNICIEN TERRITORIAL	B	1,00	0,00	1,00	0,50	0,00	0,50
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		5,00	0,00	5,00	2,00	0,00	2,00
AGENT DE BIBLIOTHEQUE	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
AGENT MULTIMEDIA	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ANIMATEUR RESEAU LECTURE PUBLIQUE	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
BIBLIOTHECAIRE	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,42	0,42	0,00	0,42	0,42
ANIMATEUR RAM	A	0,00	0,42	0,42	0,00	0,42	0,42
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		39,00	5,70	44,70	7,91	13,76	21,67

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ACCOMPAGNATRICE TRANSPORT SCOLAIRE	C	ADM	347,00	0,00	3-4	CDI Contrat à durée indéterminée
ADJOINT ADMINISTRATIF TRANSPORT SCOLAIRE	C	ADM	340,00	0,00	3-3-4°	CDD Contrat à durée déterminée
AGENT ACCUEIL ERIC	C	ADM	374,00	0,00	3-4	CDI Contrat à durée indéterminée
AGENT ACCUEIL INFORMATION	C	ADM	244,00	0,00	3-3-1°	CDD Contrat à durée déterminée
AGENT ACCUEIL INFORMATION RSP	C	ADM	244,00	0,00	3-3-1°	CDD Contrat à durée déterminée
AGENT ACCUEIL RSP	C	ADM	244,00	0,00	3-3-1°	CDD Contrat à durée déterminée
AGENT COLLECTE GARDIEN DECHETERIE	C	TECH	374,00	0,00	3-3-1°	CDD Contrat à durée déterminée
AGENT COMPTABLE	B	ADM	651,00	0,00	3-3-1°	CDD Contrat à durée déterminée
AGENT ENTRETIEN	C	TECH	340,00	0,00	3-3-4°	CDD Contrat à durée déterminée
AGENT ENTRETIEN	C	TECH	374,00	0,00	3-3-4°	CDI Contrat à durée indéterminée
AGENT ENTRETIEN OM	C	TECH	321,00	0,00	3-3-1°	CDD Contrat à durée déterminée
AGENT TECHNIQUE POLYVALENT	C	TECH	374,00	0,00	3-3-1°	CDD Contrat à durée déterminée
ANIMATEUR GESTIONNAIRE LEADER	B	ADM	534,00	0,00	A	CDD Contrat à durée déterminée
ANIMATEUR RAM	A	OTR	521,00	0,00	3-3-1°	CDD Contrat à durée déterminée
ASSISTANT DE DIRECTION	B	ADM	495,00	0,00	3-3-3°	CDD Contrat à durée déterminée
ASSISTANTE DE GESTION LEADER	B	ADM	638,00	0,00	3-4	CDI Contrat à durée indéterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	879,00	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
CHARGE DE MISSION AMENAGEMENT URBANISME	A	TECH	727,00	0,00	3-3-1°	CDD Contrat à durée déterminée
CHARGE DE MISSION DEV LOCAL	B	ADM	612,00	0,00	3-3-1°	CDD Contrat à durée déterminée

COMMUNAUTE DE COMMUNES FORCALQUIER - CC PAYS DE FORCALQUIER MONTAGN - BP - 2019

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
CHARGE DE MISSION SERVICE COMMUNES ET POPULATION	A	ADM	591,00	0,00	3-3-1°	CDD Contrat à durée déterminée
CHARGE DETUDE MISE EN RESEAU DES ACTEURS DU LIVRE	A	ADM	685,00	0,00	3-3-1°	CDI Contrat à durée indéterminée
DEVELOPPEUR PROJETS ACTIVITES ET EMPLOIS	A	ADM	597,00	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	A	ADM	1,00	0,00	3-3-1°	CDD Contrat à durée déterminée
FEMME DE MENAGE RSP ET GC	C	TECH	261,00	0,00	3-3-4°	CDD Contrat à durée déterminée
GARDIEN DECHETTERIE	C	TECH	419,00	0,00	3-4	CDI Contrat à durée indéterminée
GARDIEN DECHETTERIE	C	TECH	321,00	0,00	3-3-1°	CDD Contrat à durée déterminée
GARDIEN DECHETTERIE	C	TECH	419,00	0,00	3-4	CDI Contrat à durée indéterminée
INGENIEUR TERRITORIAL EAU	A	TECH	613,00	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	778,00	0,00	3-4	CDI Contrat à durée indéterminée
TECHNICIEN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	B	TECH	423,00	0,00	3-3-1°	CDD Contrat à durée déterminée
Agents occupant un emploi non permanent (7)				17 982,00		
ADJOINT TECHNIQUE LURE	C	TECH	347,00	0,00	3-b	CDD Contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE RESONSABLE LURE	C	TECH	434,00	0,00	3-b	CDD Contrat à durée déterminée
CAE ACCUEILTOURISME	C	ADM	0,00	17 982,00	A	CDD Contrat à durée déterminée
CAE GARDIEN DECHET COLLECTE OM	C	TECH	325,00	0,00	A	CDD Contrat à durée déterminée
CAE STATION LURE	C	TECH	325,00	0,00	A	CDD Contrat à durée déterminée
COLLABORATEUR DE CABINET	B	ADM	544,00	0,00	110-1	CDD Contrat à durée déterminée
PISTEUR SECOURISTE	C	TECH	347,00	0,00	3-b	CDD Contrat à durée déterminée
TECHNICIEN SIG	B	TECH	427,00	0,00	3-3-1°	CDD Contrat à durée déterminée
TOTAL GENERAL				17 982,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

- (3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
- 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 - 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 - 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 - 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 - 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 - 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 - 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 - 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 - 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 - 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 - 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 - 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 - 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 - 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 - A : autres (préciser).
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .